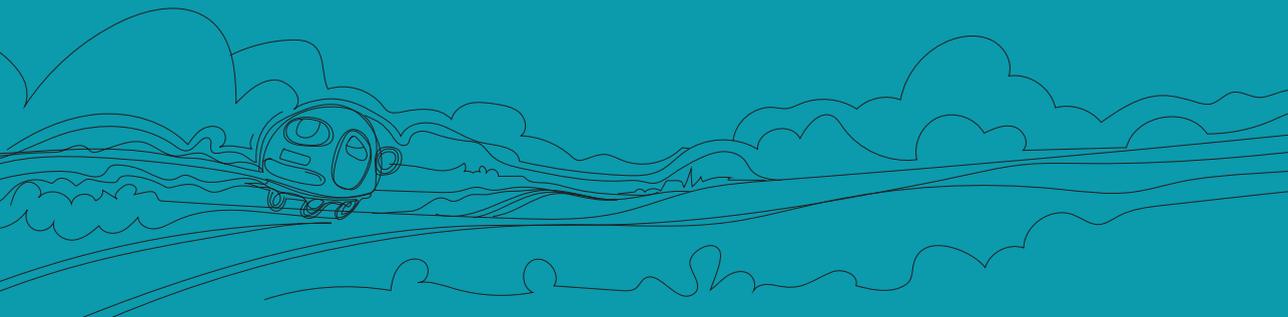


Union régionale  
des professionnels de santé infirmiers libéraux  
des Hauts-de-France

# Rapport d'activité

2016/2017





# Édito



Lors de cette première année, notre objectif était de prendre nos marques et de poursuivre les projets initiés dans les ex-régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Tous les dossiers seront poursuivis et finalisés.

La proximité avec les autres URPS, médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes... est un atout essentiel pour relever ensemble les défis de santé du territoire. De nouveaux projets communs répondant au virage ambulatoire, à la coordination et à la collaboration interprofessionnelle sont en réflexion.

L'ARS a prorogé l'expérimentation ISIPAD sur la chirurgie ambulatoire, elle sera désormais développée sur la région Hauts-de France.

Tous nos travaux sont abordés lors des journées de l'Infirmière Libérale que nous avons décidé, connaissant les contraintes professionnelles des infirmiers libéraux, de dupliquer sur les deux ex-régions.

Nous sommes vos interlocuteurs privilégiés sur les problématiques de santé du territoire, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

**Marie-Odile Guillon**

Présidente de l'URPS infirmiers des Hauts-de-France

# Sommaire

Édito.....	3
<b>L'URPS infirmiers des Hauts-de-France</b>	
Les missions.....	7
Le territoire d'action de l'URPS.....	9
L'URPS infirmiers en chiffres.....	9
<b>La participation de l'URPS infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé des Hauts de France</b>	
<b>Organisation et évolution régionales de l'offre de santé</b>	
Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS).....	11
La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).....	12
Le Projet Régional de Santé (PRS).....	13
<b>Les projets de l'URPS infirmiers</b>	
<b>Organisation de l'exercice professionnel</b>	
Intervention de Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD) : <a href="http://www.isipad-hdf.fr">www.isipad-hdf.fr</a> .....	15
La plateforme de coordination infirmière.....	16
<b>Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique</b>	
Les accidents domestiques.....	17
Collectif inter-URPS.....	17
<b>Déploiement et utilisation des systèmes de communication</b>	
La Messagerie Immédiate Sécurisée de Santé (MISS).....	18
L'expérimentation « suivi des plaies ».....	19
Projets en santé numérique.....	19
Usages de la MSS pour la transmission de lettre de liaison et de résultats de Biologie médicale.....	20

## Formation et développement professionnel continu

La journée de l’infirmière libérale des Hauts-de-France .....	21
Le site internet : <a href="http://www.urps-infirmiers-hdf.fr">www.urps-infirmiers-hdf.fr</a> .....	22
Le magazine Infimag .....	22

## Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

La plateforme coordolib : <a href="http://www.coordolib-hdf.fr">www.coordolib-hdf.fr</a> .....	23
Carte “coordination de soins” et son application mobile .....	24

## Accès aux soins des patients

Le guide des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).....	25
---	----

## Les partenariats

### Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

Les Comités ville/ hôpital .....	27
CH Douai.....	27
CHRU Lille.....	27
GHT Artois.....	27
Clinique Les Bonnettes.....	28
CH Arras .....	28
CH Maubeuge .....	28
CH Sambre Avesnois .....	28
SOS mains .....	28
GHPSO Creil-Senlis .....	28
Le réseau ONCO.....	29

### Analyse des besoins de santé et de l’offre de soins

Les MAIA.....	30
---------------	----

### Actions de prévention

L’Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA).....	30
---	----

# **L'URPS infirmiers** des Hauts-de-France

## Les missions

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été instaurées suite à la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 Juillet 2009. Elles ont été mises en place pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et pour organiser le système de santé dans les régions.

Ces unions ont un statut d'association fonctionnant sous le régime de la loi 1901 et sont constituées de représentants libéraux conventionnés et élus par des professionnels libéraux pour une durée de 5 ans.

Créées dans les ex-régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie en 2011, les URPS ont été dissoutes le 30 Juin 2016. Suite à la fusion des régions, l'URPS infirmiers Hauts-de-France a été créée le 4 Juillet 2016.

L'URPS infirmiers contribue à améliorer l'offre de soins et s'engage à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Ses principales missions sont fixées par le décret n° 2010-585 datant du 2 Juin 2010.

### Les 8 missions principales de l'URPS infirmiers sont

- Organisation et évolution régionales de l'offre de santé.
- Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins.
- Accès aux soins des patients.
- Organisation de l'exercice professionnel.
- Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique.
- Amélioration de la qualité et de la coordination des soins.
- Déploiement et utilisation des systèmes de communication.
- Formation et développement professionnel continu.

**2844 IDELS**

soit une densité  
de 151 infirmiers  
pour 100 000  
habitants

**4791 IDELS**

soit une densité de 144 infirmiers  
pour 100 000 habitants



**792 IDELS**

soit une densité  
de 114 infirmiers  
pour 100 000 habitants

**765 IDELS**

soit une densité  
de 75 infirmiers  
pour 100 000 habitants

**954 IDELS**

soit une densité  
de 143 infirmiers  
pour 100 000 habitants

## Le territoire d'action de l'URPS

Suite à la fusion des régions, l'URPS infirmiers Hauts-de-France représente les **10146** infirmiers libéraux répartis dans les 5 départements composant la région.

## L'URPS infirmiers en chiffres

Afin de remplir au mieux les missions qui lui sont confiées, les 24 élus de l'URPS infirmiers se réunissent régulièrement pour travailler sur les projets en cours et valoriser les compétences de l'infirmière libérale dans l'offre de soins.

Depuis sa création, l'URPS infirmiers a notamment organisé :

**6** réunions d'assemblée plénière,

**17** réunions de bureau,

**40** réunions de groupes de travail,

Et a participé à plus de **330** réunions avec les partenaires...

La participation de  
l'URPS infirmiers  
**dans la mise en œuvre  
de la stratégie  
régionale de santé  
des Hauts-de-France**

# Organisation et évolution régionales de l'offre de santé

## Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Les CTS ont été mis en place suite à la fusion des régions et à la nouvelle loi de santé. Nouvelle instance de démocratie sanitaire, les CTS ont pour mission d'organiser l'offre de santé par territoire.

Chaque CTS est composé de 50 membres titulaires et de 50 membres suppléants. Aujourd'hui, la région Hauts-de-France compte 6 territoires de démocratie sanitaire. Des infirmiers libéraux vous représentent sur chaque territoire.

- Aisne  
**Patrick Lesoudard**, vice-président du CTS
- Hainaut  
**Sébastien Capdeville**,  
vice-président du CTS
- Métropole Flandres  
**Régis Ducatez**, titulaire du CTS
- Oise  
**Marie-Odile Guillon**, titulaire du CTS
- Pas-de-Calais  
**Line Hannebicque**, titulaire du CTS  
et membre de la Commission Santé Mentale
- Somme  
**Franck Pérez**, membre du bureau du CTS et  
membre de la commission des usagers

L'URPS infirmiers participe activement à l'identification des besoins dans chaque territoire ainsi qu'à l'émergence d'une expertise partagée tout en défendant et en rappelant l'importance et la légitimité de l'infirmier libéral dans l'organisation sanitaire.

## La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Instance majeure de la démocratie sanitaire, la CRSA est un lieu d'échanges qui permet de réaliser un état des lieux des besoins en santé de la région et de proposer des actions pour améliorer l'état de santé de la population ainsi que l'efficacité de notre système de santé.

L'assemblée plénière de la CRSA se tient au moins une fois par an et ne compte pas moins d'une centaine de représentants.

Les membres de la CRSA sont répartis au sein de 8 collèges qui sont :

- Collectivités territoriales
- Usagers
- Conseils territoriaux de santé
- Partenaires sociaux

- Acteurs de la cohésion et de la protection sociale
- Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé
- Offreurs de services de santé
- Personnalités qualifiées

L'URPS infirmiers a obtenu un poste de titulaire et un poste de suppléant au sein du collège 7 intitulé : « Offreurs de services de santé ». **Régis Ducatez** nous représente dans cette instance et **Marie-Odile Guillon** est suppléante. Régis Ducatez est également membre de la CSOS (commission spécialisée pour l'organisation des soins) et du collège prévention.

## Le Projet Régional de Santé (PRS)

Le second PRS est le document de référence des acteurs de santé de la région. Il décline la politique de santé pour les cinq années à venir.

Le PRS doit répondre aux grandes problématiques régionales de santé tout en restant cohérent avec la stratégie nationale de santé. Il doit également respecter la loi de financement de la sécurité sociale.

- Le PRS est structuré en trois documents :
- Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS),
- Le Schéma Régional de Santé (SRS),
- Le Programme Régional Relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

L'une des missions de l'URPS infirmiers est de participer à l'élaboration du PRS. En deux mois,

l'URPS infirmiers s'est positionnée sur 21 chantiers et a assisté à 32 réunions.

Suite à l'identification des problématiques prioritaires, des orientations ont été émises et des objectifs opérationnels ont été proposés. L'URPS infirmiers a su être force de propositions afin de faire valoir les compétences des infirmiers libéraux.

L'adoption du PRS 2018-2022 devrait être effective en avril 2018 (date reportée par la ministre de la santé).

# **Les projets** de l'URPS infirmiers

# Organisation de l'exercice professionnel

## Intervention de Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD) : [www.isipad-hdf.fr](http://www.isipad-hdf.fr)

Initié en 2013 par l'URPS Infirmiers Picardie et le Centre Hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon, l'expérimentation ISIPAD s'est étendue à l'ensemble des établissements de la région Picarde disposant d'une autorisation de chirurgie ambulatoire en octobre 2014.

Suite à la fusion des deux régions et au vu de la nette progression des actes innovants en chirurgie ambulatoire, l'ARS Hauts-de-France a décidé de proroger l'expérimentation Picarde dans la grande région.

Son périmètre a été restreint à la prise en charge d'actes innovants en chirurgie ambulatoire.

Le principe d'ISIPAD est de sécuriser le retour à domicile des patients ayant bénéficié d'une

intervention en chirurgie ambulatoire avec réalisation d'un geste innovant par la visite d'un infirmier libéral formé.

Le suivi post-opératoire des patients est assuré par la visite d'une infirmière le soir même de l'intervention et le lendemain mais également par la coordination entre le patient, les unités de chirurgie ambulatoire et l'infirmier libéral. Le patient est suivi à son domicile par des infirmiers libéraux formés qui réitéreront les consignes post-opératoires, s'assureront de la sécurité, de la qualité des soins et de la bonne prise en charge de la douleur.

Pour garantir une prise en charge efficiente et une continuité de soins, une plateforme numérique de formation e-learning dédiée a été créée : <https://www.isipad-hdf.fr>. Celle-ci permet l'accès à des films et des fiches techniques adaptées à chaque intervention et dépendant de l'établissement d'origine du patient :

L'enjeu est d'étendre la chirurgie ambulatoire à des gestes plus complexes, à des pathologies plus lourdes et à des populations diverses, voire d'inscrire à la nomenclature des actes infirmiers une surveillance clinique infirmière après chirurgie.

## La plateforme de coordination infirmière

L'URPS infirmiers travaille au développement d'une plateforme facilitant le retour à domicile des patients.

L'objet de cette plateforme est de proposer un modèle d'organisation permettant une lisibilité territoriale des infirmiers libéraux ainsi qu'une prise en charge coordonnée du patient lorsque le patient n'a pas d'infirmier « référent ». La continuité des soins en sortie d'hospitalisation sera donc assurée.

Les infirmiers qui souhaitent rejoindre la plateforme renseigneront leur profil d'exercice professionnel.

Par le biais de la plateforme, les établissements de santé effectueront une demande de soins infirmiers anonymisée.

Les infirmiers libéraux correspondant aux critères et exerçant dans la zone où aura lieu la prise en charge reçoivent un SMS. Une réponse rapide, sécurisée, adaptée et de qualité sera apportée.

Dans un souci de confidentialité, seul l'infirmier prenant en charge le patient accède à l'ensemble des renseignements nécessaires pour une prise en charge optimale.

# Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

## Les accidents domestiques

Devant la prévalence des accidents de la vie courante (3<sup>e</sup> cause de mortalité en France) et plus particulièrement des chutes au domicile de la personne âgée, l'URPS infirmiers a mis en place différents outils pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile :

- Une plaquette d'informations à destination des patients avec des conseils pratiques et des points de vigilance,
- Un outil sous forme de jeu des « 7 erreurs » destiné aux patients afin qu'ils puissent repérer les dangers que peut représenter leur domicile,

- Un guide ressources destiné aux infirmiers libéraux reprenant différentes aides techniques pouvant être mise en place au domicile du patient, les aides financières ainsi que des outils d'évaluation pour le professionnel.

## Collectif inter-URPS

L'URPS infirmiers participe au titre du collectif inter-URPS, au déploiement de soirées de sensibilisation sur les thématiques de santé prioritaires et à la conception de programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

# Déploiement et utilisation des systèmes de communication

## La Messagerie Immédiate Sécurisée de Santé (MISS)

L'ensemble des URPS du Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Informatique et de la Communication en Médecine (APICEM), a développé une application de « Messagerie Immédiate Sécurisée de Santé ».

Ce projet est une initiative des professionnels de santé pour les professionnels de santé.

Il a été cofinancé par les URPS infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens et par l'APICEM.

La MISS est une application IOS et Android, disponible sur smartphone et tablette permettant aux professionnels de santé d'échanger par le biais de messages sécurisés « type SMS ».

La MISS se base sur l'annuaire de l'APICEM et les messages sont sécurisés via Apicrypt. Les utilisateurs de la MISS peuvent échanger de manière sécurisée et rapidement sur le cas d'un patient, sans avoir besoin de connaître les coordonnées de leur correspondant. S'ils le souhaitent, les utilisateurs peuvent également échanger des photos.

La MISS est donc un outil qui permet de communiquer de façon rapide en mode immédiat ou asynchrone avec un correspondant.

Dans un premier temps, la MISS a été lancée sur la zone de la Flandre Intérieure en décembre 2015. Son déploiement sera probablement généralisé.

## L'expérimentation « suivi des plaies »

L'infirmière libérale est fréquemment amenée à prendre en charge des plaies chroniques et/ ou complexes ainsi que des problèmes dermatologiques.

Selon la complexité de la plaie et en cas d'aggravation, certaines prises en charge peuvent nécessiter le recours à un avis spécifique.

En partenariat avec le GCS e-santé Picardie, l'URPS infirmiers Picardie a mis au point un outil numérique permettant le suivi des plaies et a expérimenté dans un premier temps avec le CH de Compiègne-Noyon.

L'élaboration de l'outil « suivi des plaies » permet à l'infirmière libérale d'effectuer des demandes d'avis au chevet du patient, de suivre l'évolution de la plaie au quotidien grâce aux diverses fonctionnalités de la plateforme (prise de photos, comparaison de photos, mesure de la taille de la plaie...) mais également d'effectuer une téléconsultation.

La tablette de suivi des plaies nécessitait des évolutions selon les infirmières libérales expérimentatrices, le GCS et les URPS médecins, pharmaciens et infirmiers ont relancé le projet en adaptant aux exigences des professionnels de santé libéraux.

## Projets en santé numérique

L'URPS Infirmiers s'investit dans la création du futur GIP Sant& Numérique Hauts-de-France.

Suite à la transformation du groupement de coopération sanitaire « MATISS » de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais et du groupement de coopération sanitaire « GCS e-santé Picardie » de l'ex-région Picardie, chargés notamment de la mise en place de plateformes régionales de télésanté, l'URPS infirmiers a confirmé son adhésion au futur GIP.

L'URPS Infirmiers est membre du CORSSIS (comité régional stratégique des systèmes d'information de santé), qui réfléchit à la stratégie régionale d'e-santé et notamment à l'élaboration de projets ; suivi de la mise en œuvre ; actualisation périodique ; évaluation..

Enfin, elle est membre jusque fin d'année 2017 du GCS e-santé et participe aux instances stratégiques (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Comité Stratégique, BMOA), au déploiement de moyens de communication et de transmission d'informations de manière sécurisée (MSS, MSSR, DMP, usage de messageries sécurisées intégrées à l'espace de confiance MSSanté dans la transmission électronique de la lettre de Liaison et des CRBM, ...) et à la construction d'outils numériques (Télésurveillance dans le suivi des plaies, ...)

## **Usages de la MSS pour la transmission de lettre de liaison et de résultats de Biologie médicale**

L'URPS infirmiers en partenariat avec l'ARS, le GCS e-santé, la CPAM de la Somme et les URPS Médecins et Biologistes a répondu à un appel à projet sur le territoire de la Somme.

Il a pour objet de développer l'usage des outils au service de la coordination de soins que sont les messageries sécurisées intégrées à l'espace de confiance MSSanté et le DMP (dossier médical partagé) facilitant ainsi la coordination des soins entre les établissements de santé et le secteur ambulatoire.

La MSSanté et le DMP seront les supports de la transmission et du partage électronique de la lettre de liaison et des résultats d'examens de biologie médicale sous forme structurée entre les établissements de santé, les professionnels de santé libéraux et le patient.

Un travail est initié pour que les logiciels métiers soient compatibles avec la MSSanté et le DMP.

# Formation et développement professionnel continu

## La journée de l'infirmière libérale des Hauts-de-France

L'URPS infirmiers Hauts-de-France a organisé sa première journée de l'infirmière libérale des Hauts-de-France. Souhaitant que cette journée soit accessible au plus grand nombre d'infirmières et d'infirmiers libéraux de la région, l'URPS a décidé de dupliquer cette journée dans les deux ex-régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Ainsi, les 16 mars et 1<sup>er</sup> juin derniers, plus d'une centaine d'infirmières et d'infirmiers libéraux se sont rassemblés respectivement à Lille et Amiens, autour du thème suivant : « la coordination pluri professionnelle sur notre territoire : mode d'emploi ».

La journée a été rythmée entre interventions plénières, temps d'échanges et ateliers.

La disponibilité et la qualité des intervenants ont permis de répondre pleinement aux questionnements et aux attentes des participants.

Au cours de cette journée, la place de l'infirmier libéral a pu être précisée et les participants ont pu percevoir la nécessité de se coordonner pour faire valoir leurs compétences.

L'URPS infirmiers réfléchit d'ores et déjà à l'organisation de la deuxième édition de la journée de l'infirmière libérale des Hauts-de-France qui se déroulera en 2018.

## Le site internet

### [www.urps-infirmiers-hdf.fr](http://www.urps-infirmiers-hdf.fr)

Suite à la fusion des régions, l'URPS Hauts-de-France a mis en place un nouveau site internet.

Actualisé régulièrement, de nombreuses informations sur la profession y sont déposées.

Vous pourrez y trouver :

- Les actualités (soirées de sensibilisation, journée de l'infirmière, publications officielles...),
- Les chantiers de votre URPS,
- L'agenda de votre URPS,
- La législation,
- Le point épidémiologique des Hauts-de-France, actualisé hebdomadairement.

Le site internet permet également de communiquer avec les élus par le biais de divers formulaires dédiés (inscription aux manifestations organisées, dépôt d'une petite annonce, commande de documents,...).

Enfin, la thématique « ISIPAD » vous permet d'accéder directement à la page dédiée à l'expérimentation.

## Le magazine Infimag

Chaque semestre, l'URPS infirmiers diffuse son magazine Infimag à l'ensemble des infirmières et infirmiers libéraux de la région des Hauts-de-France.

Dans chaque numéro, différents dossiers sont traités concernant :

- L'actualité de la profession,
- Les changements dans l'organisation de l'offre de soins dans la région,
- Les chantiers et projets de l'URPS,
- Les partenariats en cours,
- Les actualités de l'URPS,

L'élaboration du magazine permet à l'URPS de préciser ses missions et ses actions autour de projets concrets développés ou en cours de développement.

# Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

## La plateforme coordolib : [www.coordolib-hdf.fr](http://www.coordolib-hdf.fr)

Au vu des évolutions du système de santé, de la nécessité de formation continue, du virage ambulatoire et de la constitution de nouveaux niveaux de coordination, l'objet est de créer un référentiel pluri professionnel d'aide à la coordination et à la formation continue. Ce référentiel accessible sur une plateforme numérique, vise à dispenser :

- une information claire, concise et accessible à tous les professionnels de santé sur les pathologies, les recommandations, les thérapeutiques, les consignes post-opératoires, sur la prise en charge de la douleur, ...
- des informations spécifiques pour les patients en fonction des établissements ou du médecin prescripteur.

En fonction des besoins identifiés par pathologie et par établissement, des protocoles seront écrits et des outils facilitateurs permettront une traçabilité et une prise en charge coordonnée du patient.

La plateforme Coordolib sera à triple accès :

- 1 Un accès sécurisé pour les professionnels de santé libéraux avec une possibilité de recherche par établissement de santé, par pathologie ou par thérapeutique : fiches pathologie, fiches thérapeutiques avec pharmacovigilance, boîte à outils (conduite à tenir face aux AES, bonnes pratiques et aides à la prescription, ressources du territoire, etc.)
- 2 Un accès sécurisé pour les établissements de santé avec possibilité de recherche par pathologie ou par thérapeutique : Fiches pathologie et fiches thérapeutiques correspondantes à leur établissement.
- 3 Un accès libre pour les usagers proposant des fiches par pathologie ou par thérapeutique en fonction de l'établissement où ils sont suivis mais également aux ressources du territoire et aux associations d'usagers de la santé en rapport avec la pathologie

**Les URPS infirmiers et pharmaciens souhaitent que la plateforme soit mise en place pour décembre 2017 et soit étendue à l'ensemble des professionnels libéraux.**

## **Carte "coordination de soins" et son application mobile**

La carte de coordination de soins permet aux patients de pouvoir identifier leurs professionnels libéraux pour faciliter la communication et la prise en charge coordonnée.

Elle a pour objet d'anticiper la sortie d'hospitalisation par la création de liens ville-établissements de soins, de favoriser la continuité des soins et d'éviter les (ré) hospitalisations et les ruptures de soins.

L'application est plus complète que l'outil papier. Le patient peut renseigner les coordonnées de tous ses professionnels de santé libéraux et du médico-social avec les horaires de consultations, de permanences ou d'ouverture, la date et l'heure de son prochain rendez-vous...

Une seconde partie permettra au patient, s'il le désire, de renseigner ses différentes pathologies, ses éventuelles allergies, ses antécédents, les vaccins reçus et ses traitements...

# Accès aux soins des patients

## Le guide des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Notre système de santé ne cesse d'être réorganisé afin d'optimiser les parcours de soins des patients.

La loi de modernisation de notre système de santé, datant du 26 janvier 2016, prévoit la mise en place de nouvelles formes d'organisations pour la coordination des soins.

### 3 niveaux de coordination sont identifiés :

- la coordination de proximité avec les Équipes de Soins Primaires (ESP),
- la coordination populationnelle avec les CPTS et enfin,
- la coordination des cas complexes avec la mise en place des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA).

Les CPTS correspondent au deuxième niveau de coordination et tendent à répondre à une approche populationnelle. Elles sont composées de professionnels de santé issus du médico-social, du social et du sanitaire.

Pour améliorer la lisibilité de ces nouvelles organisations, les URPS infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, médecins et pharmaciens, ont décidé de mettre en place un guide à destination des professionnels de santé libéraux.

Le guide permettra aux professionnels qui le souhaitent de mieux appréhender la formalisation des CPTS en disposant d'un référentiel pour leur création. Il sera également l'occasion d'apprécier les enjeux autour de cette nouvelle forme de coordination pluri-professionnelle.

# Les **partenariats**

# Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

## Les Comités ville/ hôpital

L'URPS infirmiers a été sollicité par de nombreux Centres Hospitaliers (CH) de la région afin de participer aux comités ville/ hôpital.

À l'heure où les inégalités sociales et territoriales en santé ne cessent de s'accroître, établissements de santé et URPS travaillent ensemble au décloisonnement ville/hôpital.

## CH Douai

Depuis 2015, l'URPS infirmiers et le CH de Douai travaillent sur des outils communs aux infirmiers libéraux et hospitaliers avec notamment la réalisation de protocoles post-opérations.

## CHRU Lille

Dans le cadre du comité ville-hôpital mis en place depuis 2012 au sein du CHRU de Lille, L'URPS travaille sur le parcours de soins des patients atteints d'insuffisance cardiaque et sur la création d'outils pour fluidifier les échanges d'informations (dossier de sortie).

L'URPS infirmiers a été sollicité, au même titre que les URPS médecins, pharmaciens et l'association de patients, sur un projet d'optimisation des parcours de l'insuffisance cardiaque.

Suite à l'identification des grandes problématiques par les professionnels de la ville, de l'hôpital mais aussi par les patients et leurs proches, une liste de points critiques a pu être identifiée tout au long du parcours de soins.

Des fiches de préconisations pluri professionnelles ont été élaborées dans le but d'améliorer le parcours des patients insuffisants cardiaque et de réduire les ruptures de soins.

## **GHT Artois**

L'URPS infirmiers participe à la commission parcours patient territoriale de l'Artois pour améliorer la qualité de la prise en charge en répondant de manière sécurisée et adaptée aux besoins de santé en lien avec le projet médical partagé et le projet de soins du territoire.

L'URPS participe aux groupes de travail dont les objectifs sont de fluidifier le parcours des usagers et d'optimiser la coordination.

Elle a également été invitée pour initier une démarche sur le territoire du GHT de Lens avec une volonté de créer une plateforme numérique de soins, en impliquant l'ensemble des acteurs du parcours de santé. L'objectif est la co-construction de la stratégie digitale.

## **Clinique Les Bonnettes**

L'URPS Infirmiers présente pour la seconde fois le projet ISIPAD aux 12 heures de l'ambulatorio. L'établissement ouvre ses portes et retrace le parcours du patient en ambulatorio de la consultation avec le médecin traitant au retour à domicile en expliquant chaque étape clé. L'organisation de cette soirée annuelle permet de rencontrer et de communiquer auprès des professionnels libéraux mais également de présenter une prise en charge organisée et sécurisée ainsi que les nouvelles techniques et interventions réalisées en ambulatorio.

## **CH Arras**

L'objectif est de travailler sur le repérage et la prise en charge de la dénutrition de la personne âgée.

## **CH Maubeuge**

L'objectif est d'améliorer la coordination CH-IDEL pour la prise en charge des patients diabétiques sous insuline. Il est proposé de créer un outil de liaison.

## CH Sambre Avesnois

L'URPS participe aux groupes de travail sur la coordination infirmière ville-hôpital. Afin de faciliter les échanges et les transmissions d'informations, un travail a été initié sur la fiche de liaison hôpital-ville simplifiée.

## SOS Mains

L'URPS Infirmiers a été invitée à participer à la finalisation de la création du réseau de soins et de prise en charge des pathologies de la main, du poignet et du coude.

## GHP SO Creil-Senlis

Plus récemment, l'URPS infirmiers a rejoint la commission ville/hôpital du GHP SO afin de renforcer les liens entre la ville et l'établissement.

## Le réseau ONCO

Depuis plusieurs années, l'URPS participe aux nombreuses réunions et groupes de travail organisés par le réseau ONCO. La prise en charge d'une personne atteinte d'un cancer nécessite une bonne coordination des acteurs gravitant autour de la personne.

Pour faciliter la coordination entre la ville et l'hôpital, l'ensemble des acteurs intervenant auprès du patient est convié à une réflexion sur la mise en place d'outils et de protocoles nécessaires à une prise en charge optimale.

Ainsi, l'URPS infirmiers participe à de nombreux groupes de travail (anticancéreux oraux à domicile, orientation vers les soins palliatifs, cancer et dénutrition, onco-gériatrie...) afin d'une part, de faire valoir les compétences de l'infirmier libéral et d'autre part, de permettre aux IDEL de témoigner de leurs expériences et d'enrichir les outils formalisés. Sur le territoire de la Somme, les URPS infirmiers et médecins participent à une expérimentation pour améliorer la prise en charge des patients lourds atteints de cancer.

# Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins

## Les MAIA

La région des Hauts-de-France compte 24 MAIA. Depuis plusieurs années, MAIA et URPS collaborent, notamment lors des tables tactiques organisées sur l'ensemble des territoires couverts par les MAIA.

Les tables tactiques sont l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs gravitant autour du champ d'action des MAIA, à savoir les personnes âgées de 60 ans et plus, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et les personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle sur un territoire identifié.

L'URPS infirmiers a nommé un représentant par territoire et participe à l'ensemble des tables tactiques MAIA. Elle est force de proposition afin d'ajuster l'offre de soins et de services en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

L'objectif premier de ce partenariat est d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la lisibilité de l'offre de soins sur chaque territoire.

## Actions de prévention

### L'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (ANPAA)

L'URPS infirmiers a été sollicité par l'ANPAA afin de participer au comité de pilotage « Addictions et périnatalité ».

Suite à la demande de l'ARS, l'ANPAA a été missionné afin de mettre en place un outil Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF), en complémentarité avec la campagne nationale.

L'URPS infirmiers s'est associée à la création de cet outil et rappelle à cette occasion les compétences des infirmiers libéraux en termes d'éducation thérapeutique du patient.





118 bis, rue Royale - 59000 Lille - 03 20 14 22 15  
[www.urps-infirmiers-hdf.fr](http://www.urps-infirmiers-hdf.fr) | [contact@urps-infirmiers-hdf.fr](mailto:contact@urps-infirmiers-hdf.fr)